

Conseil d'administration

Arrêté de composition

Le Président de l'Université de La Réunion

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;
- Vu les arrêtés de proclamation des résultats relatifs aux scrutins des 24-25 septembre et du 1^{er} décembre 2020 ;
- Vu la délibération n° 2020-74 portant sur la procédure d'appel public à candidatures – personnalités extérieures du Conseil d'administration en date du 17 septembre 2020 ;
- Vu la délibération du 8 décembre 2020 portant élection des personnalités extérieures suite à l'appel public à candidatures ;
- Vu la délibération n°17-12-2020 relative à l'élection présidentielle de l'Université de La Réunion du Conseil d'administration en date du 17 décembre 2020 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Collège A

Madame	DORAY Bérénice
Madame	GRONDIN-PEREZ Brigitte
Monsieur	JAUZE Jean-Michel
Madame	MARIMOUTOU Catherine
Monsieur	MAVINGUI Patrick
Monsieur	MIRANVILLE Frédéric
Madame	NOBECOURT Estelle
Monsieur	PARMENTIER Alexis

Article 2 : Collège B

Monsieur	AIT-AARAB Mohamed
Madame	ANGUE Katia
Monsieur	FROUIN Patrick
Madame	KOENIG LE RIBEUZ Anne-Cécile
Madame	LEROY Julie
Monsieur	MEHOUMOU ISSOP Zoulfikar
Monsieur	MORAU Dominique
Monsieur	VIALE Fabrice

Article 3 : Collège BIATSS

Monsieur	ARQUIER Gaël
Madame	ETHEVE Fabienne
Madame	LIMBADA Hafsah
Madame	MARIAMON Rachelle
Madame	OUMOURI Yasmine
Monsieur	RIVIERE Patrick

Article 4 : Collège Usagers

Titulaires

Monsieur DOUROUGUIN Tristan
Madame GRONDIN Ketty
Monsieur HOAREAU Esli
Madame PONAPIN EGAMBARAREDDY Indira
Madame POTHIN Samantha
Monsieur ZAKHARATOS Alexandros

Suppléants

Monsieur CHAPELET Hugo
Madame DIJOUX Nina
Monsieur MANANT Stéphane
Madame TURPIN Appoline
Madame DIJOUX Marina
Monsieur FONTAINE Emmanuel

Article 5 : Collège des personnalités extérieures nommées

Titulaires

Madame GAUTHIER Claude-Anne
Monsieur JEUFFRAULT Eric
Madame NOEL Nathalie
Madame SOUBADOU Marie-Lyne

Suppléants

Madame BONET-KERRACHE Armelle
Monsieur ARNAUD Nicolas
Madame ABOUBACAR-VITRY Faouzia
Madame HENRY Jacqueline

Article 6 : Collège des personnalités extérieures élues

Monsieur HONORE Marc
Madame LOYHER Jeanne
Monsieur MAILLOT Karl
Monsieur VIELLEUSE Gilbert

Article 7 : Présidence du Conseil d'administration

La réunion du Conseil d'administration est présidée par le Président de l'Université de La Réunion. En cas d'empêchement, il peut déléguer la présidence du conseil à un vice-président du Conseil d'administration :

- 1er vice-président du Conseil d'administration, en charge des affaires générales (VPCA).
- 2ème vice-président du Conseil d'administration, en charge de la recherche et de la valorisation (VPCA-RV).
- 3ème vice-président du Conseil d'administration, en charge de la formation et de la vie universitaire (VPCA-FVU).

Article 8 : Publicité et exécution

La Direction générale des services est chargée de la publication du présent arrêté au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 21 janvier 2021

Le Président de l'Université de La Réunion

Pr. Frédéric MIRANVILLE

